

**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE SAINT CHRISTOPHE EN OISANS**

**CONVOCATION**

**« ASSEMBLEE ORDINAIRE DES PROPRIETAIRES »**

Madame, Monsieur

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée ordinaire des Propriétaires de l'Association Foncière Pastorale Autorisée de **Saint Christophe en Oisans**, créée par arrêté Préfectoral du 29.05.2007

**Le lundi 08 novembre 2021 à 9h30, à la Salle polyvalente de Saint-Christophe en Oisans**  
**Suivie si nécessaire d'une deuxième Assemblée à 10h30, sans notion de quorum**

Conformément à l'article 10 des statuts en vigueur  
Suivie d'une réunion du Syndicat, présidée par le Doyen

- Bilan moral, activités de l'Association et vote
- Bilan financier
- Modifications des statuts et vote  
Les nouveaux statuts sont consultables en Mairie ou sur le site : [https:// www.mairie-st-christophe-en-oisans.fr/informations/association-fonciere-pastorale](https://www.mairie-st-christophe-en-oisans.fr/informations/association-fonciere-pastorale)
- Renouvellement de l'ensemble des membres du syndicat suite au vote des statuts
- Délégation au Président l'autorisant à modifier les délibérations de l'Assemblée des Propriétaires, contestées par le Préfet, vote des propriétaires
- Questions diverses

Seront invités à cette réunion, la Direction Départementale des Territoires, la Chambre d'Agriculture, la Fédération des Alpagnes, le Chef de secteur du Parc National des Ecrins, le Maire de Saint Christophe en Oisans, le Président de l'A.F.P. de Lanchatra, sans autorisation de vote.

La réunion sera suivie d'un apéritif dînatoire que nous partagerons avec les Eleveurs et Bergers

La Présidente

Marie Christine Arthaud

En cas d'indivision, tous les indivisaires doivent signer, à contrario, celui qui signe doit joindre le mandat des autres lui permettant d'agir en leur nom.

En cas d'usufruit, seul le nu - propriétaire peut engager la parcelle sauf si mandat de l'usufruitier.

**Respect des règles sanitaires : masque, stylo, gestes barrière**

**COUPON - REPONSE à nous retourner par courrier à :**

**Association Foncière Pastorale de Saint Christophe en Oisans  
Mairie 38520 Saint Christophe en Oisans**

**Ou par mail à : [mairie@saint-christophe-en-oisans.fr](mailto:mairie@saint-christophe-en-oisans.fr)**

**Avant le 04 NOVEMBRE 2021**

Madame, Monsieur (Nom, Prénom).....

- Ne participera pas à l'Assemblée Ordinaire des Propriétaires du 08 novembre 2021

DONNE POUVOIR à :

Madame, Monsieur (Nom, Prénom).....

Propriétaire de la ou des parcelles suivantes :

Pour me représenter à l'Assemblée des Propriétaires de L'Association Foncière Pastorale de Saint Christophe en Oisans, du 08 novembre 2021 à Saint Christophe en Oisans.

Signature (précédée de la mention BON POUR POUVOIR)

\*\*\*\*\*

CANDIDATURE pour intégrer le nouveau syndicat de l'AFP de SAINT CHRISTOPHE EN OISANS

NOM :

Prénom

Adresse

Téléphone.....mail.....

Autorise la Présidente de l'AFP à communiquer ma candidature en qualité :

- de titulaire (1)
- de suppléant (1)

au sein du nouveau syndicat lors de l'Assemblée des Propriétaires du lundi 08 novembre 2021  
J'ai bien pris connaissance des nouveaux statuts, si je suis élu (e), je m'engage à respecter les fonctions de « syndic »

A.....le.....

Signature

(1) Rayer la mention inutile

